

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID: 059-245900758-20201020-2020D050-DE

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 octobre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, , Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE Michel; M.CATTEAU Joseph, procuration à M. DELABRE Aimé;

M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothée; Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier;

Mme LORPHELIN Martine (arrivée au point numéro 10), procuration à M. LORIDAN Bernard;

M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques;

M.RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : Mme THERON MARESCAUX Stéphanie.

Délibération n°2020D050 - Finances, mutualisation, transferts de charges - Contrat territorial de Développement Durable entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et la Communauté de communes Flandre Lys.

Le Vice-Président expose au conseil :

Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID: 059-245900758-20201020-2020D050-DE

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID: 059-245900758-20201020-2020D050-DE

L'adoption par le Conseil Général du Pas-de-Calais le 12 novembre 2018 d'une nouvelle politique de contractualisation traduit l'ambition du Département pour les territoires et leurs habitants. Sa volonté est d'engager un dialogue approfondi au travers d'un contrat qui répond à une lecture partagée des enjeux de développement et d'aménagement.

Cette contractualisation, conçue comme une politique départementale à part entière, favorise l'action à une échelle pertinente et garantit ainsi les conditions d'un développement porteur de sens pour les habitants, car intégrant les dynamiques propres à chaque territoire. Elle fait le pari du développement durable et de l'optimisation de l'intervention publique au bénéfice de l'avenir des territoires et de leurs habitants.

Les contrats territoriaux que le Département du Pas-de-Calais souhaite signer seront porteurs d'une valeur-ajoutée propre, tant pour les E.P.C.I. que les villes qui s'engageront dans la démarche.

Les contrats se nourrissent pour partie des réflexions issues des Assises de territoire et répondent aux attentes partagées par le Département et le territoire. D'une durée de 3 ans, le contrat constitue un engagement-cadre par lequel les signataires s'engagent en faveur du développement territorial à l'échelle de l'intercommunalité ou de plusieurs de ses communes. Il intègre des engagements financiers pour les projets arrivés à maturité au moment de sa signature. Les projets portés par le territoire pourront intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les champs d'action contractualisés.

Concernant le territoire Flandre Lys, trois axes ont ainsi été identifiés :

- Permettre à tous les habitants de l'intercommunalité d'accéder à une offre de services de qualité,
- Promouvoir l'image, l'attractivité et l'ouverture de la CCFL,
- Favoriser l'autonomie et l'inclusion durable des habitants de la CCFL.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- ➤ CONTRACTUALISER avec le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre du contrat territorial de développement durable, joint au dossier de synthèse.
- > AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition cidessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,
Le Président,
Jacques HURLUS

Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID: 059-245900758-20201020-2020D050-DE